



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 11 de l'ordre du jour

CX/AFRICA 17/22/12 Add.1
Décembre 2016

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'AFRIQUE

Vingt-deuxième session

Nairobi (Kenya), 16-20 janvier 2017

AVANT-PROJET DE NORME RÉGIONALE POUR LES FEUILLES DE *GNETUM SPP.*

Observations à l'étape 3

(Observations du Kenya)

Observation d'ordre général

Le Kenya se félicite du travail accompli par le groupe de travail électronique présidé par le Cameroun et coprésidé par le Nigéria en vue de mettre au point un avant-projet soumis aux membres pour observations.

Observations particulières

Les modifications que le Kenya souhaite soumettre sont indiquées ci-après, comme suit: les nouveaux libellés sont présentés en caractères gras et soulignés, les passages supprimés sont biffés.

1 - CHAMP D'APPLICATION

La présente norme vise les feuilles **fraîches** de ~~*Gnetum spp.*~~, *Gnetum africanum* et *Gnetum bucholzianum*, appelées communément ~~eru, okok, fumbua et okasi.~~

Observation:

Nous proposons que la phrase relative au champ d'application soit ainsi libellée: «La présente norme vise les feuilles fraîches de *Gnetum africanum* et *Gnetum bucholzianum*».

Justification: Il s'agit des espèces communes de gnetum en Afrique.

2 - DESCRIPTION

Observation:

Le Kenya souhaiterait modifier la description comme suit:

Le gnetum est une liane spontanée vivace, commune dans les forêts tropicales, qui peut atteindre une dizaine de mètres et dont les feuilles mesurent environ huit cm de long.

~~Les feuilles de *Gnetum spp.* sont des lianes grimpantes à feuilles persistantes sauvages qui se trouvent dans les forêts tropicales. Les espèces les plus couramment trouvées en Afrique, *G. africanum* et *G. bucholzianum*, Ces deux espèces tropicales de gnetum sont morphologiquement similaires mais ont de légères différences dans la forme des feuilles.~~

Observation:

Les noms communs du gnetum sont nombreux et changent d'un pays à l'autre: eru, okok ou fumbua au Cameroun et en République démocratique du Congo, ukase ou afang au Nigéria, koko au Congo, en Angola et au Gabon.

~~Il s'agit de lianes sarmenteuses ou grimpantes, dont les tiges sont souvent remplies aux nœuds et ramifiées, sans canaux résinifères. Elles sont dioïques et peuvent mesurer jusqu'à 10 mètres de long et parfois plus.~~

Observation:

La description devrait être libellée comme suit:

«Le gnetum est une liane spontanée vivace, commune dans les forêts tropicales, qui peut atteindre une dizaine de mètres et dont les feuilles mesurent environ huit cm de long. Les espèces les plus couramment trouvées en Afrique, *G. africanum* et *G. bucholzianum*, sont morphologiquement similaires mais ont de légères différences dans la forme des feuilles. Les noms communs du gnetum sont nombreux et changent d'un pays à l'autre: eru, okok ou fumbua au Cameroun et en République démocratique du Congo, ukase ou afang au Nigéria, koko au Congo, en Angola et au Gabon.»

3 - DISPOSITIONS CONCERNANT LA COMPOSITION ET LA QUALITÉ

Observation:

Nous avons noté que le tableau qui figure dans cette section comportait des informations nutritionnelles et des informations sur les métaux lourds. Nous avons supprimé ces derniers. Il faudrait indiquer pour chacun le niveau accepté, et les reporter dans la section consacrée aux contaminants.

3.1 - Composition approximative des feuilles de *Gnetum africanum* spp.

Observation

Il est proposé de suppression les paramètres «chrome» et «plomb» dans le tableau.

3.2 Caractéristiques minimales

Quelle que soit la catégorie, sous réserve des dispositions particulières prévues pour chaque catégorie et des tolérances admises, les feuilles de *Gnetum* spp. doivent être:

- D'aspect et d'odeur frais.

Observation:

Nous proposons l'ajout des deux caractéristiques minimales supplémentaires suivantes:

- **pratiquement exemptes de dommages causés par des ravageurs;**
- **exemptes de toute odeur et/ou saveur étrangères.**

Les feuilles de gnetum doivent être cueillies avec soin et avoir atteint un degré de maturité suffisant.

3.3 - Classification

3.3.2 -Catégorie I

Les feuilles de gnetum classées dans cette catégorie doivent être de bonne qualité, bien développées et d'une maturité satisfaisante. ~~Une très faible quantité de~~ La présence de jeunes feuilles est tolérée **jusqu'à** 20 pour cent du volume total de feuilles, **sur la base du poids**.

3.3.3 - Catégorie II

Cette catégorie comprend les feuilles de gnetum qui ne peuvent pas entrer dans les deux catégories précédentes, mais satisfont aux caractéristiques minimales définies à la section 3.1. Près de 40 pour cent des feuilles, **sur la base du poids**, peuvent s'écarter des exigences de maturité et de couleur, sans pour préjudice des caractéristiques minimales de qualité.

Observation sur la section 3.3.3:

Un seuil de tolérance de 40 pour cent dans la catégorie II n'est pas réaliste et nous proposons que les jeunes feuilles puissent représenter 10 pour cent du poids. Il ne peut en aucun cas y avoir plus de 15 pour cent de jeunes feuilles dans un même paquet ou une même botte.

4 - DISPOSITIONS CONCERNANT LA PRÉSENTATION ET LA TOLÉRANCE

4.1 - Dispositions de tolérance

Observation sur la section 4.1:

Les seuils de tolérance des catégories I et II ne sont pas cohérents avec la classification proposée dans la section 3.3. Nous recommandons par conséquent que les membres communiquent des données sur ce point.

7 - ÉTIQUETAGE

7.1 - Nom et du produit Nature

7.2 - Étiquetage des récipients non destinés à la vente au détail

Chaque emballage porte des renseignements concernant l'identification du produit, la nature du produit, l'origine du produit et les caractéristiques commerciales. Ces renseignements doivent être imprimés d'un même côté, en caractères lisibles et visibles de l'extérieur. Ces renseignements peuvent également figurer dans les documents d'accompagnement du produit.

8. - MÉTHODES D'ANALYSE ET D'ÉCHANTILLONNAGE

Voir les textes pertinents du Codex concernant les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CODEX STAN 234:1999 Rev 2016).